

La Rochelle
Université

Septembre 2020

KIT SANITAIRE DE RENTRÉE

Contexte COVID-19



Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19, l'établissement se doit de répondre à **2 objectifs** :

- > **préserver votre santé** et celle du personnel,
- > **conduire ses activités d'enseignement et de recherche** jusqu'au retour à la normale de la situation sanitaire.

Les dispositions indiquées dans ce document seront donc amenées à évoluer en fonction des nouvelles consignes sanitaires données par le ministère.

Bonne rentrée, prenez soin de vous !

Dans ce kit, vous trouverez :



Ce document explicatif



2 masques lavables en machine à 60°C avec lessive classique (certifiés lavables 50 fois), séchage en tambour



1 flacon de gel hydroalcoolique (possibilité de le remplir à l'accueil des bâtiments et des secrétariats de scolarité)



1 pochette individuelle pour ranger le masque avant de le laver ; il devra être replié sans contact extérieur/intérieur

CONSIGNES SANITAIRES GÉNÉRALES

Quels sont les gestes barrières à respecter ?

L'application des **gestes barrières** au sein de l'Université doit devenir un **réflexe** pour se protéger de la maladie. Vous retrouverez ces consignes affichées dans tous les bâtiments de l'Université ; nous vous les rappelons ci-dessous :

Hygiène



Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon



Toussez ou éternuez **dans votre coude ou dans un mouchoir**

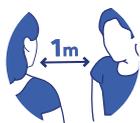


Utilisez un mouchoir à **usage unique** et jetez-le



Saluez **sans serrer la main**, évitez les embrassades

Distanciation physique



Respectez la **distanciation physique** d'au moins 1 m



Le cas échéant, utilisez les places repérées par une **pastille verte**



Interdiction de bouger le mobilier

Port du masque



Obligatoire dans tout le campus, en intérieur comme en extérieur



Se laver les mains avant et après manipulation du masque



Le masque doit être manœuvré **uniquement par les élastiques**



Le temps de port du masque est limité à **4 heures**



Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être :

- > soit suspendu à une accroche isolée,
- > soit posé sur un papier propre, sur la face externe du masque (le papier devra ensuite être jeté),
- > soit replié dans la pochette individuelle fournie dans le kit.

Comment circuler au sein de l'Université ?

LES COULOIRS

- > Sens de déplacement : sur la **droite du couloir**
- > Priorité aux personnes déjà engagées avant de sortir d'une salle
- > Respectez le **sens de circulation** entrée/sortie dans les salles et amphithéâtres
- > Respectez la **distance de 1m** matérialisée au sol devant les points d'attente

LES ASCENSEURS

- > **Privilégiez les escaliers**
- > Priorité aux personnes à mobilité réduite et à leur éventuelle accompagnant-e, et à celles et ceux montant plus de 3 étages
- > **1 seule personne** par cabine sauf éventuelle accompagnant-e

LES SALLES

- > Le cas échéant, respectez le nombre de personnes indiqué sur la porte d'accès d'une salle
- > Laissez les **portes ouvertes** (sauf porte coupe-feu non asservie, sanitaires et contrôle d'accès)
- > **Ventilez au maximum** les locaux où vous vous trouvez

LES PAUSES

- > Pause **à l'extérieur**, dans la mesure du possible
- > Respectez la **distanciation physique**
- > Lavez-vous les mains au début et à la fin



LES ÉQUIPEMENTS PARTAGÉS

- > Suivez les consignes données par le personnel
- > **Lavez vos mains** obligatoirement avant et après usage

Où jeter les masques, mouchoirs, lingettes, etc. ?

Les 2 masques fournis dans ce kit sont lavables et donc **réutilisables**.
Si vous utilisez des masques jetables, des mouchoirs à usage unique, ou bien des lingettes de nettoyage, il convient de **respecter les consignes de tri** :

- > ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié**, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel,
- > ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac poubelle pour **ordures ménagères**,



- > aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune (recyclable), dans le compost ou dans la nature, même si vous n'êtes pas malade,
- > ne jetez pas les lingettes dans les toilettes car vous risqueriez de les boucher ou d'obstruer les réseaux publics d'assainissement.

QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES ?

Un symptôme c'est quoi ? Température supérieure ou égale à 38°C, fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat.

Il vous est demandé d'être **attentif-ve à tout signe clinique** et de prendre votre température avant de venir à l'Université.

Vous présentez des symptômes ?

Vous devez **rester à domicile** et recourir à une consultation ou téléconsultation immédiatement auprès de votre médecin traitant ou le 15 selon votre état, et **prévenir l'établissement**.

Vous avez été en contact ou un membre de votre foyer est un cas suspect ou confirmé de Covid-19 ?

Vous devez **suivre les consignes médicales** et **prévenir l'établissement** pour clarifier votre situation administrative.

Vos symptômes se déclarent à l'Université ?

Portez immédiatement un masque, de préférence chirurgical ou a minima « grand public », en attendant la prise en charge médicale.

Informez immédiatement un membre du personnel de l'Université et **isolez-vous** dans un bureau ou une pièce séparée en appliquant immédiatement les gestes barrières.

Vous devrez garder une distance raisonnable entre vous (> 1 mètre).

> Vous présentez des critères de gravité (difficultés respiratoires, essoufflement, etc.) ?
Appelez le **SAMU au 15** sans attendre.

> Sinon, appelez votre **médecin traitant** pour avis médical. S'il confirme l'absence de signes de gravité, organisez votre retour à domicile en évitant les transports en commun et prenez rendez-vous pour une consultation avec votre médecin traitant.

EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES

Vous devez **respecter les mesures sanitaires** précisées dans ce document et celles complémentaires qui vous seraient données par le personnel de l'Université.

Le non-respect des mesures sanitaires et des consignes complémentaires peut justifier votre **exclusion immédiate de l'établissement** à titre conservatoire sur le fondement de l'article R. 712-8 du code de l'éducation, et vous expose à des **sanctions disciplinaires** pouvant aller jusqu'à votre **exclusion définitive de l'établissement** sur le fondement des articles R. 712-7 et R. 811-11 et suivants du code de l'éducation.

Vous êtes étudiant-e en situation dite vulnérable, ou rencontrez des difficultés psychologiques, économiques, ou autres ?

Une attention et une organisation particulière pourront être nécessaires afin que vous puissiez réaliser vos activités de manière protégée.

N'attendez pas et rapprochez-vous du **Service de Santé Universitaire (SDSU)**.

SDSU (Service de Santé Universitaire)

tel : 05 46 45 84 46
mail : sdsu@univ-lr.fr

Pour plus de protection face à la COVID-19, téléchargez **l'application STOP COVID**.



Pour toute question relative
à la COVID-19 :
covid2019@univ-lr.fr